

1. Préambule

Groupe Proco reconnaît que la diversité, l'équité et l'inclusion sont essentielles à la création d'un environnement de travail sain, performant et durable. Nous croyons qu'un milieu de travail respectueux et inclusif favorise l'innovation, la collaboration, l'engagement des employés et le bien-être collectif.

Par cette politique, **Groupe Proco** affirme sa volonté de promouvoir une culture organisationnelle ouverte, responsable et inclusive, où chacun peut contribuer pleinement à la qualité de nos projets, à la sécurité de nos chantiers et à la performance de l'entreprise.

2. Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif de :

- Promouvoir une culture organisationnelle inclusive;
- Assurer l'égalité des chances;
- Prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'exclusion;
- Favoriser un climat de travail où chaque personne se sent accueillie, valorisée et soutenue.

3. Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble :

- Des employés;
- Des gestionnaires;
- Des membres de la direction;
- Des stagiaires;
- Des consultants;
- Des fournisseurs, partenaires et sous-traitants agissant au nom de l'organisation;

Elle s'applique dans tous les lieux et contextes liés au travail, y compris les communications, les événements professionnels et les environnements numériques.

4. Nos engagements

4.1 Respect et égalité des chances

Groupe Proco s'engage à :

- Respecter les lois applicables en matière de droits de la personne et d'emploi;
- Offrir un accès équitable à l'embauche, à la formation, au développement professionnel et à l'avancement;
- Prendre des décisions fondées sur les qualifications, les compétences, le rendement et le potentiel.

Aucune personne ne fera l'objet de discrimination fondée notamment sur :

- La race;

- La couleur;
- L'origine ethnique ou nationale;
- La langue;
- La religion;
- Le sexe;
- L'identité ou l'expression de genre;
- L'orientation sexuelle;
- L'âge;
- Le handicap;
- Ou tout autre motif protégé par la loi.
- Casier judiciaire

4.2 Valorisation de la diversité

Nous reconnaissons que la diversité des expériences, des parcours et des perspectives enrichit notre organisation et contribue à une meilleure prise de décision.

Nous nous engageons à :

- Favoriser une représentation diversifiée au sein de nos équipes;
- Encourager l'inclusion de différents points de vue;
- Éliminer les obstacles pouvant limiter la pleine participation des personnes.

4.3 Milieu de travail inclusif et sécuritaire

L'organisation favorise un environnement :

- Exempt de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- Respectueux des différences individuelles;
- Propice à la santé et à la sécurité psychologiques.

Toute forme de comportement irrespectueux, discriminatoire ou abusif est strictement interdite.

4.4 Réconciliation et respect des communautés autochtones

Groupe Proco reconnaît l'importance de développer des relations respectueuses et durables avec les peuples autochtones et s'engage à contribuer aux efforts de réconciliation par des pratiques inclusives et responsables.

4.5 Formation et sensibilisation

L'organisation offrira des activités de sensibilisation et de formation afin :

- De promouvoir les comportements inclusifs;
- Éviter toute partialité et discrimination
- De développer un leadership respectueux et équitable.

4.6 Intégration et soutien aux travailleurs étrangers

Dans le cadre de son engagement envers la responsabilité sociale, l'inclusion et le maintien de sa main-d'œuvre étrangère, Groupe Proco met en place des mesures concrètes afin d'accompagner les travailleurs étrangers tout au long de leur parcours d'intégration.

Pour plus d'information sur les engagements et les mesures mises en place, veuillez consulter la **Lettre d'engagement en matière d'intégration et de soutien aux travailleurs étrangers**.

5. Responsabilités

Direction

La direction doit :

- Démontrer un engagement concret envers la diversité et l'inclusion;
- Soutenir l'application de cette politique;
- Promouvoir une culture de respect et d'équité.

Gestionnaires

Les gestionnaires sont responsables :

- D'appliquer la politique dans leurs équipes;
- D'assurer un traitement équitable des employés;
- D'intervenir rapidement en cas de situation problématique.

Employés

Chaque employé doit :

- Adopter des comportements respectueux et inclusifs;
- Contribuer à maintenir un climat de travail positif;
- Signaler toute situation contraire à cette politique.

6. Signalement et traitement des plaintes

Toute personne qui croit être victime ou témoin de discrimination, de harcèlement ou de comportement contraire à cette politique est encouragée à le signaler par les mécanismes prévus par l'organisation.

Les signalements seront traités :

- Avec sérieux;
- De manière confidentielle;
- De façon équitable et impartiale;
- Sans crainte de représailles.

7. Suivi et amélioration continue

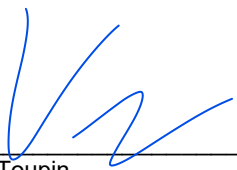
Groupe Proco s'engage à évaluer régulièrement ses pratiques, ses politiques et son environnement de travail afin de :

- Mesurer les progrès réalisés;
- Identifier les obstacles systémiques;
- Mettre en place des actions d'amélioration continue.

Les commentaires des employés et les mécanismes de rétroaction contribueront à l'évolution de nos pratiques en matière de diversité et d'inclusion.

8. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par Groupe Proco et fera l'objet de révisions périodiques afin d'assurer sa pertinence et sa conformité aux exigences légales et organisationnelles.



Valérie Toupin
Directrice des ressources humaines et SSE